

Procès-verbal

Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Séance du vendredi 20 septembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024**
- 2. Information du Directeur et du Président du conseil**
- 3. Offre de formations 2024/2025**
 - 3.1. Modification des maquettes : L3 Sciences de l'éducation (SEF)**
 - 3.2. Modification des MECC licence : L3 Sciences de l'éducation (SEF)**
 - 3.2.1. Professorat des écoles (PE)**
 - 3.2.2. Métiers de la formation et de l'intervention éducative (MFIE)**
 - 3.3. Offre de formation PPME (Parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement)**
 - 3.4. Corrections MECC MEEF 1^{er} degré**
 - 3.5. MECC 2024/2025 : M2 « Information, communication - Médiation et communication scientifique »**
- 4. Référentiel 2024/2025**
- 5. Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Philippe CLERMONT
 - b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Najoua MOHIB
 - c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Nathalie BERTRAND
 - d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
 - e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Marjorie ROUGIER
 - f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Johann-Wolfgang METZ (suppléant)
- 2) Représentants de l'Université de Strasbourg**
Camille FAUTH

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

/

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Cédric BAILLET, Céline CROCENZO, Olivier DELARUE, Céline MOUROT-STORCK, Patricia MULLER, Emmanuelle PERNOUX

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

/

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Baptiste MELGAREJO

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, François GAUER, Corinne JAECK, Éric TISSERAND, Philippe ZIMMERMANN

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Thierry BURGER-HELMCHEN	➤ Procuration à Camille FAUTH
Nicolas COPPENS	➤ Procuration à Philippe CLERMONT
Jean-Luc DENNY	➤ Procuration à Najoua MOHIB
Olivier DELFORGE	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Jean-Charles FONTAINE	➤ Procuration à Olivier DELARUE
Anemone GEIGER-JAILLET	➤ Procuration à Najoua MOHIB
Anne-Laure MATTERN	➤ Procuration à Céline CROCENZO
Thierry ROHMER	➤ Procuration à Nathalie BERTRAND
Mathilde SALOMON	➤ Procuration à Cathie De Sa Miranda ou son suppléant Johann-Wolfgang MERTZ
Léo FACONNIER	➤ Procuration à Cathie De Sa Miranda ou son suppléant Johann-Wolfgang MERTZ

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Cathie DE SA MIRANDA (titulaire), Olivier MENTZ, Carine MULLER (suppléant), Frédéric STEMMLER (suppléant), Aubanelle RODRIGUEZ (suppléant), Samir SALEM (titulaire), Dorothee SCHUMPP, Irène WEISS

* * * * *

La séance débute à 10h38.

Olivier Delarue donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

Emmanuelle Pernoux tient à remercier publiquement la direction de l'INSPÉ et les membres du conseil concernant l'hommage qui a été fait à Jacky Fontaine lors de la dernière séance.

**Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

2. Information du Directeur et du Président du conseil

▪ Ordre du jour et compte-rendu du conseil d'institut

François Gauer annonce la mise en place d'un nouvel espace pour déposer les documents relatifs au Conseil d'institut. Jusqu'ici, tout était déposé sur une page cachée du site internet de l'INSPÉ, mais cette solution n'est pas tout à fait satisfaisante. Ce nouvel espace dédié sera mis en place dans ERNEST, l'intranet de l'Université de Strasbourg, ce qui permettra à tous les personnels de l'INSPÉ de pouvoir accéder aux ordres du jour et compte-rendus du conseil d'institut. Pour les membres du conseil, un espace de travail leur sera accessible dans ERNEST. Tous les documents discutés en conseil y seront accessibles. Les documents votés (et donc finalisés) seront ensuite déplacés dans l'espace ERNEST accessible à tous. Pour les membres du Conseil qui ne sont pas personnels de l'Université, des comptes invités seront créés avec un accès restreint à cet espace. Un courriel leur parviendra prochainement, il faudra cliquer sur un lien pour valider l'inscription à cet espace, mais ce lien n'est actif que très peu de temps.

▪ 2nde tranche

La livraison de la deuxième tranche a été retardée mais elle devrait se faire prochainement. Un important travail a été fait en interne pour l'attribution des bureaux, sachant qu'il faut satisfaire à plusieurs exigences : une cohérence selon les thématiques disciplinaires, une répartition qui relocalise les bureaux d'enseignants dispersés au milieu des services, une cohérence entre bureaux et équipements spécifiques (sciences, arts, etc.). Il s'agit de procéder de façon parcimonieuse et rapide, tout en respectant les échéances des uns et des autres.

La réflexion a été organisée en lien avec la commission de site de Strasbourg et les collègues (qui feront une proposition de répartition nominative enfin de cette semaine).

Cette réorganisation d'ouverture de cette 2^{ème} tranche aura également des conséquences sur notre organisation générale et notamment sur la scolarité pour permettre de mieux accueillir les étudiants et équipes pédagogiques. Une réflexion reste à mener pour rajouter des bureaux pour les directeurs des études afin qu'ils puissent recevoir les étudiants, les accompagner dans leur scolarité et également plus d'espace pour les enseignants à temps partagé. Les bureaux des associations et l'espace cafétéria seront relocalisés au premier étage dans le plot 2 en 2025, dès que la salle serveurs aura été vidée et que les bureaux d'enseignants seront relocalisés.

La concertation avec le CROUS se poursuit. Une nouvelle commission de site sera à planifier pour réfléchir aux espaces de convivialité sur les deux tranches.

▪ Dialogue de gestion - Campagne de recrutement enseignants

François Gauer rappelle que le Conseil d'institut avait voté fin mai le projet stratégique dans le cadre des postes stratégiques. L'INSPÉ a reçu les premiers éléments de réponse sur les emplois. Deux postes de PRAG (philosophie et arts) et un poste de professeurs des écoles seront proposés au concours dès cet automne, pour une prise de fonction en septembre 2025.

▪ Réforme

La réforme de la formation des enseignants est au point mort. Les décrets devaient être votés avant le 15 juillet mais le ministre des Finances a mis son veto pour des raisons financières (rémunération des stagiaires notamment). Factuellement, la masse salariale aurait dû augmenter. La seule chose dont nous sommes sûrs, c'est qu'il faut continuer à nous positionner pour la création d'une licence mention PE (Professeur des Ecoles).

Pour information, la première réunion du réseau des INSPÉ aura lieu fin septembre.

▪ Ernest

Dans le cadre de leurs activités professionnelles, François Gauer aborde la question des autorisations d'absence des enseignants. Pour clarifier la procédure dans le cadre de leurs activités professionnelles, les enseignants ont besoin d'un ordre de mission (avec ou sans frais) et non d'une autorisation d'absence. Les autorisations d'absence ne doivent concerner que les absences pour raisons personnelles. Il est en effet important de rappeler qu'un collègue qui s'absente pour exercer ses missions en dehors de l'INSPÉ n'est pas absent mais en mission.

3. Formations

3.1. Modification des maquettes : L3 Sciences de l'éducation (SEF)

Éric Tisserand présente les ajustements. En L3 Sciences de l'éducation, la maquette intégrait des UE de préparation au concours. Comme la réforme a été suspendue, cela ne se fera pas. Il faut donc redéployer des heures dans les disciplines qui concernent ces matières (voir le document transmis et les modifications proposées en commentaire). Au S5, nous avons fait le choix du renforcement en français ou en mathématiques. Il faut alors reporter certaines heures du S5 vers le S6 pour que le premier soit moins chargé et maintenir le stage avec 9 ECTS.

Les modifications des maquettes pour la rentrée 2024/2025 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

3.2. Modification des MECC licence : L3 Sciences de l'éducation (SEF)

3.2.1. Professorat des écoles (PE)

Il s'agit également de modifier les MECC, avec un réajustement à la marge, notamment des écrits supplémentaires ou plus longs.

Les MECC pour la rentrée 2024/2025 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

3.2.2. Métiers de la formation et de l'intervention éducative (MFIE)

Dans le parcours MFIE, il y a juste suppression des évaluations aux matières concernant les concours.

Les MECC pour la rentrée 2024/2025 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

3.3. Offre de formation PPME (Parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement)

Cette offre est proposée aux étudiants de licence de l'ensemble de l'université. Elle permet une acculturation au système éducatif ainsi qu'une mise à niveau dans certaines disciplines, dans l'optique de devenir professeur des écoles. Comme nous n'avons pas encore la licence PE, on conserve les PPME pour le moment.

L'offre de formation PPME pour la rentrée 2024/2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

3.4. Corrections MECC MEEF 1^{er} degré

Cette demande a été faite par les collègues lors des réunions de rentrée. La nature de ces MECC ne change pas, mais le coefficient pour la soutenance et le mémoire sont modifiés, cela permet de rééquilibrer les ECTS.

Johan Mertz fait remarquer que la charge de travail est pourtant disproportionnée.

Éric Tisserand répond qu'il est rare qu'un étudiant ait une mauvaise note à l'écrit et une très bonne note à l'oral, c'est souvent le contraire.

Éric Tisserand ajoute que l'affichage de l'offre de formation sur Améthys est lancée, il y a encore des ajustements à faire avec la DES, notamment en terme de lisibilité quand notamment les modalités d'évaluation sont un peu particulières.

François Gauer précise que l'an prochain, il faudra travailler les MECC à l'UE, pour plus de lisibilité et étudier la question diplôme par diplôme.

Les corrections demandées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

3.5. MECC 2024/2025 : M2 « Information, communication - Médiation et communication scientifique »

Éric Tisserand indique qu'elles n'ont pas été soumises lors du dernier conseil, c'est un oubli, mais il n'y a rien de particulier à signaler.

**Les MECC pour la rentrée 2024/2025 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.
(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

4. Référentiel 2024/2025

Éric Tisserand indique que ce référentiel doit être clair et lisible.

Une partie importante porte sur les charges de missions de certains collègues.

La charge de mission pour *Pixedu* et les PPME a été revue à la baisse.

François Gauer souhaite rappeler quelques points, notamment que le référentiel est lié au nombre d'étudiants de la composante et qu'ensuite une répartition est faite en fonction aussi du secteur des équipes. Cela représente en moyenne 1500 heures.

**Le référentiel 2024/2025 pour la rentrée 2024/2025 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.
(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

5. Divers

Johan Mertz signale à titre d'information que les membres élus à ce conseil qui ont eu leur diplôme sont en train de réfléchir à leur succession.

François Gauer répond qu'il n'y aura pas d'élections cette année, il faudra y réfléchir pour les élections de novembre 2025.

Éric Tisserand ajoute qu'il sera parfois nécessaire de transmettre des documents dans des délais très rapides comme ce sera le cas prochainement pour les capacités d'accueil et les fiches *Parcoursup* et *Mon master*. Il faut par conséquent pouvoir utiliser quand c'est nécessaire le vote électronique.

Cela ne doit pas être un frein s'il y a besoin d'en discuter en vis-à-vis. Il sera possible également d'utiliser la partie forum d'Ernest.

La prochaine date du Conseil d'institut n'a pas encore été fixée, elle sera communiquée dès que possible aux membres du Conseil.

La séance est levée à 10h43.

Fait à Strasbourg, le 19 novembre 2024

Le Directeur de l'INSPÉ

François GAUER



Le Président du conseil

Olivier DELARUE

